



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2014

Correction de l'épreuve E4 - BP Fleuriste - Session 2014

Diplôme : Brevet Professionnel Fleuriste

Épreuve : E4 EEJSE

Durée : 2 h

Coefficient : 2

Première partie : Les facteurs d'environnement

Cette première partie vise à comprendre le contexte dans lequel évolue l'entreprise de Madame LOPEZ.

1) Situer l'entreprise de Madame LOPEZ à l'aide du document 1, en précisant le code et l'intitulé NAF applicable à son entreprise.

Démarche : Le code NAF est indiqué dans le document 1. L'entreprise « LOPEZ Fleurs » est classée sous le code **4776Z**, intitulé **Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.**

Réponse : 4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.

2) Pour mieux connaître le marché actuel des fleurs, analyser les tableaux donnés dans le document 2.

a) Indiquer deux critères qui peuvent faire varier la consommation des fleurs des ménages.

Démarche : On peut considérer plusieurs éléments comme la saisonnalité (certaines périodes de l'année favorisent l'achat de fleurs, comme la fête des mères, la Saint-Valentin), et le pouvoir d'achat des ménages.

Réponse : 1. La saisonnalité. 2. Le pouvoir d'achat des ménages.

b) Citer la catégorie de plantes la plus consommée par les ménages. Justifier.

Démarche : Selon le tableau du document 2, les **végétaux d'intérieur** représentent une part majeure de la consommation globale des ménages, ce qui indique leur popularité.

Réponse : Végétaux d'intérieur - Ils génèrent une consommation de 2,6 milliards d'euros, représentant une part significative du marché.

c) Mentionner le circuit de distribution le plus fréquenté par les ménages et 3 raisons majeures expliquant cette fréquentation.

Démarche : D'après le document 2, le circuit de distribution le plus fréquenté est **les fleuristes en**

boutiques à 53% de la consommation.

Réponse : Circuit : Fleuristes en boutiques.

Raisons : 1) Proximité géographique. 2) Expertise du vendeur. 3) Variété de choix disponibles.

Deuxième partie : la rémunération du travail

Cette partie examine les éléments de la rémunération dans l'entreprise de Madame LOPEZ.

1) Qu'est-ce qu'un salaire de base ?

Démarche : Le salaire de base est le montant fixé par l'employeur qui est convenu pour une période de travail donnée, sans y inclure d'éventuelles primes ou heures supplémentaires.

Réponse : Le salaire de base est le montant fixe, contractuel, pour le travail fourni au salarié, excluant les heures supplémentaires et les primes.

2) Comment obtient-on un salaire brut ?

Démarche : Le salaire brut est calculé à partir du salaire de base, auquel on ajoute toutes les primes et les heures supplémentaires effectuées.

Réponse : Le salaire brut s'obtient en ajoutant au salaire de base les primes et éventuelles heures supplémentaires.

3) Quel est le salaire brut de Mlle Rose Dumont ?

Démarche : Selon le document 3, le salaire brut de Mlle Rose Dumont est indiqué comme étant **1691,70 €**.

Réponse : 1691,70 €

4) À qui sont versées les différentes cotisations sociales (2 réponses souhaitées) ? A quoi servent-elles ?

Démarche : Les cotisations sociales sont généralement versées à la Sécurité Sociale et aux caisses de retraite. Elles servent à financer la protection sociale, dont la santé et la retraite.

Réponse : 1. Sécurité Sociale. 2. Caisses de retraite.

Utilité : Elles financent la couverture santé et les pensions de retraite.

5) Mademoiselle LACLARE...

Démarche : Les réponses dépendront des classifications établies dans les documents 4 et 5.

a) Quel sera son niveau et son échelon ?

Réponse : À déterminer selon les documents fournis.

b) A quel coefficient et à quel salaire cela correspondra-t-il ?

Réponse : À définir par le coefficient précisé dans les documents.

6) Mademoiselle DEMARRE...

a) Quel sera son niveau et son échelon ?

Réponse : À déterminer par rapport à son ancienneté et statut.

b) À quel coefficient et à quel salaire cela correspondra-t-il ?

Réponse : À vérifier avec les grilles de salaires.

Troisième partie : le conseil des Prud'hommes

Cette partie explore le rôle du conseil des Prud'hommes.

1) Quelle est la mission première du Conseil des Prud'hommes ?

Démarche : Le Conseil des Prud'hommes est chargé de régler les litiges entre employeurs et employés.

Réponse : La mission principale est de concilier les parties et éventuellement de juger leurs conflits.

2) Qu'appelle-t-on une procédure en référé utilisée par le conseil des Prud'hommes ?

Démarche : La procédure en référé permet d'obtenir un jugement rapide sur des questions urgentes.

Réponse : Une procédure d'urgence pour obtenir des décisions rapides sur des litiges urgents.

3) Comment appelle-t-on aux Prud'hommes la personne chargée de concilier les parties avant le jugement d'une affaire ?

Démarche : Cette personne est appelée **conciliateur**.

Réponse : Conciliateur.

4) Avant le jugement d'une affaire aux Prud'hommes, quel est le nom que porte le lieu où sont convoquées les parties afin de les concilier ?

Démarche : Ce lieu est souvent désigné comme le **bureau de conciliation**.

Réponse : Bureau de conciliation.

5) Aux Prud'hommes, à partir de quelle somme, un jugement est-il susceptible d'appel ?

Démarche : Cette somme est fixée à **4 000 €**.

Réponse : 4 000 €.

| Quatrième partie : le contrat de travail

Nous aborderons les différents aspects des contrats de travail.

1) Donner une définition du contrat de travail.

Démarche : Un contrat de travail est un accord entre un employeur et un salarié, régissant les conditions de travail.

Réponse : Accord régissant les conditions de travail entre un employeur et un salarié.

2) Énumérer deux exemples de contrat précaire.

Démarche : Les exemples courants de contrats précaires incluent le CDD (contrat à durée déterminée) et l'intérim.

Réponse : 1. CDD. 2. Intérim.

3) Mentionner deux raisons justifiant l'indemnité de fin de contrat.

Démarche : L'indemnité est souvent due car le salarié perd son emploi à la fin du CDD et doit compenser son manque à gagner.

Réponse : 1. Manque à gagner suite au non-renouvellement. 2. Allocation pour compenser l'incertitude d'un emploi futur.

4) Indiquer deux cas de recours aux CDD fixés par la loi.

Démarche : Les CDD peuvent être utilisés pour des remplacements de salariés absents ou pour des projets temporaires.

Réponse : 1. Remplacement d'un salarié. 2. Pic d'activité temporaire.

5) Citer deux obligations de l'employeur.

Démarche : Parmi les obligations, l'employeur doit assurer la sécurité du salarié et respecter la législation sociale applicable.

Réponse : 1. Garantir des conditions de travail sûres. 2. Rémunérer le salarié conformément à son contrat.

6) Donner deux causes de rupture d'un CDD.

Démarche : Un CDD peut être rompu par accord des parties ou par faute grave du salarié.

Réponse : 1. Accord des parties. 2. Faute grave.

7) Que reçoit un salarié en CDD, dont le contrat n'est pas renouvelé (3 réponses attendues) ?

Démarche : En général, le salarié en CDD reçoit son salaire final, son indemnité de fin de contrat et éventuellement des congés payés.

Réponse : 1. Salaire final. 2. Indemnité de fin de contrat. 3. Congés payés.

Cinquième partie : le contexte juridique et réglementaire

Cette dernière partie traite de l'aspect juridique et réglementaire afférent au cadre commercial.

1) Quel est l'objet de cette annonce ?

Démarche : L'annonce concerne la vente d'une boutique disposée dans un centre commercial.

Réponse : Vente d'une boutique de fleurs avec un potentiel de développement.

2) Donner les éléments constitutifs d'un fonds de commerce ?

Démarche : Un fonds de commerce comprend des éléments corporels et incorporels.

- Éléments incorporels (2 réponses) :

Réponse : 1. Clientèle. 2. Droit au bail.

- Éléments corporels (2 réponses) :

Réponse : 1. Matériel de vente (ex : réfrigérateurs, présentoirs). 2. Stock de marchandises.

3) Pourquoi l'acheteur de ce fonds commercial devra-t-il en plus payer un loyer de 1000€ ?

Démarche : Le loyer doit être payé en compensation de l'occupation des locaux commerciaux.

Réponse : Pour l'occupation des locaux commerciaux où est située la boutique.

Conseils pratiques pour l'épreuve :

- Gérez votre temps : répartissez-Le de manière équitable entre les parties, en prenant soin de ne pas passer trop de temps sur une question précise.
- Comprenez les enjeux de chaque question afin de répondre de manière ciblée et précise.
- Utilisez des termes juridiques appropriés pour démontrer votre compréhension des concepts abordés.
- Relisez vos réponses pour éviter les erreurs d'inattention ou d'orthographe qui peuvent nuire à votre présentation.

- Faites référence aux documents fournis lorsque cela est pertinent pour étayer vos réponses.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.